



CODE ÉTHIQUE

Association Africaine de PNL et de Coaching (AAPNLC)

Préambule

La Association Africaine de PNL et de Coaching s'engage à promouvoir une pratique éthique, responsable et professionnelle du Coaching et de la Programmation Neurolinguistique (PNL) en Afrique.

Ce code constitue un cadre de référence pour tous ses membres (Coachs, praticiens PNL, Maître Praticiens PNL, formateurs), afin de garantir :

- La protection des bénéficiaires (des Clients)
- La crédibilité de la profession
- L'intégrité des pratiques

Chaque membre s'engage à respecter ce code dans l'exercice de ses activités.

Définition des rôles. Pour notre Code Éthique, la définition claire des rôles évitera les confusions et protégera tous les acteurs.

1. Le Coach

Le Coach accompagne une personne ou un groupe dans l'atteinte d'objectifs précis, personnels ou professionnels.

Son rôle :

- Poser des questions puissantes pour susciter la prise de conscience
- Faciliter l'élaboration d'un plan d'action concret par le client
- Tenir un cadre bienveillant, confidentiel et non directif

Il ne fait pas : thérapie, conseil, formation, ni ne décide à la place du client. Il croit en la capacité du client à trouver ses propres solutions.

2. Le Praticien PNL

Le Praticien PNL utilise les techniques de Programmation Neuro-Linguistique pour accompagner un client vers un changement désiré.

Son rôle :

- Maîtriser les protocoles PNL de base : ancrage, recadrage, dissociation, etc.
- Intervenir sur des objectifs ponctuels : lever un blocage, changer une croyance limitante, gérer une émotion
- Respecter l'écologie du client : vérifier que le changement est bon pour lui et son entourage

Niveau : Certifié Praticien PNL après formation de base. Il intervient sous supervision ou en autonomie selon les standards de l'Association.

3. Le Maître-Praticien PNL

Le Maître-Praticien PNL a un niveau avancé de maîtrise des outils et modèles de la PNL.

Son rôle :

- Gérer des problématiques complexes : conflits de valeurs, identité, système de croyances profond
- Modéliser l'excellence et créer des stratégies sur mesure
- Agir avec une éthique renforcée vu l'impact de ses interventions

Différence avec le Praticien : profondeur, complexité et durée du travail possibles.

4. Le Formateur PNL

Le Formateur PNL est habilité par l'Association à transmettre la PNL.

Son rôle :

- Enseigner les contenus PNL selon les standards pédagogiques et éthiques de l'Association
- Évaluer et certifier les Praticiens et Maîtres-Praticiens
- Être garant du cadre, de la sécurité psychologique des apprenants et de la qualité de la transmission
- Se former en continu et superviser sa pratique

Il ne fait pas : de la thérapie sur ses apprenants pendant la formation.

5. Le Client

Le Client est la personne qui bénéficie de l'accompagnement.

Son rôle :

- Définir son objectif et s'engager activement dans la démarche
- Être honnête avec lui-même et avec l'accompagnant
- Assumer la responsabilité de ses choix et de ses actions

Ses droits : confidentialité, respect, clarté sur le cadre, possibilité d'arrêter à tout moment.

6. L'Accompagnement

L'Accompagnement désigne la relation contractuelle, limitée dans le temps, entre l'accompagnant et le client.

Son cadre :

- Basé sur un contrat oral ou écrit : objectifs, durée, fréquence, tarif, règles de confidentialité
- Centré sur le présent et le futur, orienté solutions
- Respecte l'autonomie du client : l'accompagnant ne se substitue pas à lui

Limites : L'accompagnement n'est ni de la thérapie, ni du conseil médical, juridique ou financier. Si le besoin dépasse le cadre, l'accompagnant doit réorienter, le référer.

Point clé : Aucun titre ne donne le droit de poser un diagnostic médical/psy, ni de promettre des guérisons. Le respect, la confidentialité et le consentement éclairé sont non négociables pour tous les rôles.

A. Principes fondamentaux**1. Respect de la personne**

Le praticien respecte la dignité, l'intégrité, les valeurs, les croyances et l'autonomie de chaque client, sans discrimination.

2. Confidentialité

Toute information partagée dans le cadre d'un accompagnement est strictement confidentielle, sauf obligation légale ou accord explicite du client.

Les membres garantissent la confidentialité des informations recueillies, assurent un stockage sécurisé, une utilisation limitée, et procèdent à la destruction des données après usage, dans le respect du consentement du client et des obligations légales

3. Responsabilité

Le praticien est responsable de ses interventions et de leurs limites. Il agit avec prudence, discernement et professionnalisme.

4. Intégrité

Le praticien agit avec honnêteté, transparence et loyauté dans toutes ses relations professionnelles.

5. Compétence

Les membres s'engagent à maintenir et développer leurs compétences par la formation continue et la supervision des aînés.

B. Relation avec le client

1. Cadre clair

Les Coachs et praticiens PNL doivent définir dès le départ :

- Les objectifs
- Les modalités d'accompagnement
- Les limites de la prestation
- Les conditions financières

2. Consentement éclairé

Le client est libre de s'engager ou de se retirer à tout moment. Le praticien veille à ce que le client comprenne la démarche.

3. Non-substitution

Le coach ou praticien PNL ne se substitue pas aux professionnels de santé, juridiques ou financiers.

4. Non-abus de pouvoir

Le praticien, le Coach, s'interdit toute forme d'abus (émotionnel, financier, psychologique, spirituel ou autre).

Le praticien s'interdit toute manipulation ou emprise, exerce une influence responsable, s'abstient de promesses irréalistes et veille à préserver l'autonomie et le discernement du client. L'accompagnement vise à éclairer, jamais à contrôler. Le client reste libre de ses choix et décisions à tout moment. Le praticien ne garantit ni résultats absolus, ni transformations miraculeuses. Il présente honnêtement les limites de son intervention.

Le praticien veille à prévenir toute dépendance psychologique, affective, financière ou spirituelle. Il favorise l'autonomie du client.

Toute démarche d'accompagnement renforce la capacité du client à réfléchir, choisir et agir par lui-même.

5. Neutralité bienveillante

Le praticien accompagne sans imposer ses opinions, croyances ou décisions.

C. Pratique professionnelle

1. Limites de compétence

Le praticien n'intervient que dans son domaine de compétence et oriente le client si nécessaire.

2. Vérité et transparence

Le praticien ne fait pas de promesses irréalistes ni de déclarations trompeuses sur les résultats.

3. Supervision

Le praticien est encouragé à recourir à la supervision pour garantir la qualité de sa pratique.

4. Développement continu

Chaque membre s'engage dans une démarche d'amélioration continue.

5. Usage des Techniques (Encadrement)

Les techniques de PNL sont utilisées dans un cadre professionnel défini, avec consentement éclairé, dans le respect des limites de compétence et au service de l'autonomie du client.

Les techniques de PNL sont employées uniquement dans un cadre professionnel clair, au service d'objectifs définis avec le client.

Le praticien utilise uniquement les techniques qu'il maîtrise et s'abstient de toute intervention hors de son champ de compétence. Il reconnaît les limites de la PNL et oriente le client si nécessaire.

Toute utilisation de techniques de PNL se fait avec l'accord préalable du client, qui est informé de la démarche, de ses objectifs et de ses modalités.

Le praticien s'interdit toute pratique invasive, manipulatoire ou portant atteinte à l'intégrité psychologique du client.

Les techniques utilisées visent à renforcer les ressources, la conscience et la capacité de choix du client.

D. Engagement continental et culturel

1. Respect des cultures africaines

Le praticien intègre et respecte les réalités culturelles, sociales et spirituelles africaines.

2. Contribution au développement

Les membres s'engagent à utiliser leurs compétences pour contribuer au développement humain et social du continent.

3. Accessibilité

Favoriser l'accès au coaching et à la PNL au plus grand nombre, dans une logique d'impact.

E. Relation entre membres

1. Respect et confraternité

Les membres entretiennent des relations basées sur le respect, la collaboration et la solidarité.

2. Non-dénigrement

Aucun membre ne doit porter atteinte à la réputation d'un autre professionnel.

3. Coopération

Les membres favorisent les synergies et le partage de bonnes pratiques.

F. Communication et image

1. Communication honnête

Les membres communiquent de manière claire, véridique et non trompeuse.

Le Membre communique avec transparence, utilise des titres vérifiables, s'abstient de promesses de résultats et encadre l'usage des témoignages dans le respect de l'éthique et de la confidentialité.

Les membres utilisent uniquement des titres, certifications et qualifications réels, vérifiables et en lien avec leurs compétences effectives.

Les services proposés, les méthodes utilisées et les conditions d'accompagnement sont présentés de manière claire et compréhensible.

Le membre s'interdit toute promesse irréaliste ou garantie de résultat. Il communique avec justesse sur les bénéfices possibles et les limites de son intervention.

Les témoignages clients sont utilisés avec leur consentement, dans le respect de la confidentialité, et ne doivent pas induire en erreur ni créer d'attentes irréalistes.

Toute forme de publicité ou de prise de parole publique doit être honnête, non trompeuse et respectueuse des clients, des confrères et de la profession.

2. Utilisation des titres

Les certifications et titres doivent être utilisés de manière juste et vérifiable.

3. Image de la profession

Chaque membre contribue à valoriser l'image du coaching et de la PNL en Afrique.

G. Conflits d'intérêts

Le membre évite toute situation pouvant compromettre son objectivité.

Il informe le client de tout conflit d'intérêt potentiel.

H. Sanctions et discipline

Tout manquement au présent Code peut entraîner :

- Un rappel à l'ordre
- Une suspension
- Une exclusion de l'Association

Une commission éthique peut être mise en place pour examiner les cas.

• Procédure Disciplinaire

Toute procédure disciplinaire est conduite par une commission indépendante, dans le respect des droits de la défense, selon des étapes claires et des délais raisonnables, pouvant aboutir à des sanctions proportionnées.

L'Association met en place une procédure disciplinaire équitable visant à garantir le respect du présent Code Éthique.

Principes essentiels

Composition : Une Commission Éthique et Disciplinaire est constituée de membres reconnus pour leur intégrité, leur expérience et leur impartialité. Elle agit en toute indépendance.

Étapes de la procédure :

- Réception et recevabilité de la plainte
- Information du membre concerné
- Instruction du dossier (analyse des faits, recueil des éléments)
- Audition des parties si nécessaire
- Délibération et décision motivée

Délais :

La procédure est conduite dans des délais raisonnables, garantissant à la fois diligence et droit à une défense équitable.

Droits du membre :

Le membre mis en cause bénéficie :

- Du droit à l'information sur les faits reprochés
- Du droit de réponse et de présentation de sa défense

- Du droit d'être entendu
- Du respect de la confidentialité de la procédure

Sanctions possibles :

Selon la gravité des faits :

Avertissement, suspension temporaire ou Exclusion de l'Association.

I. Obligations, responsabilités Usage du Nom et Logo de L'AAPNLC

Les adhérents institutionnels respectent les standards de l'AAPNLC, assument la responsabilité de leurs activités et utilisent le nom et le logo de l'Association de manière encadrée, loyale et autorisée.

Les adhérents institutionnels veillent à ce que leurs activités, programmes et communications soient conformes au présent Code Éthique et aux standards de qualité de l'Association.

Ils sont responsables des actions menées en leur nom, notamment en matière de formation, de certification, d'accompagnement et de communication. Ils garantissent la compétence et l'éthique des intervenants qu'ils mandatent.

L'utilisation du nom et du logo de l'AAPNLC est strictement encadrée : Uniquement après autorisation officielle dans le respect de l'image, des valeurs et de la réputation de l'Association, sans usage abusif, trompeur ou à des fins contraires à l'éthique

Les adhérents institutionnels communiquent de manière claire sur leurs accréditations, leurs partenariats et leurs offres.

J. Cadre Juridique Applicable :

L'AAPNLC est régie par le droit sénégalais, et ses membres respectent les lois de leur pays d'exercice, dans le respect des normes professionnelles internationales.

Droit du siège : L'AAPNLC est régie par les lois et règlements applicables au Sénégal, pays de son siège social.

Chaque membre exerce ses activités dans le respect des lois et obligations du pays dans lequel il intervient.

Les membres veillent à respecter les normes internationales applicables, notamment en matière d'éthique professionnelle, de protection des données et de pratiques d'accompagnement.

Chaque membre est responsable de sa conformité légale dans l'exercice de ses activités, indépendamment de son appartenance à l'Association.

En cas de conflit entre le présent Code Éthique et une législation nationale, la loi applicable dans le pays prévaut.

K. Engagement

Tout membre de la Association Africaine de PNL et de Coaching s'engage à :

- Lire et comprendre ce Code
- Le respecter dans sa pratique
- Promouvoir ses principes

Je soussigné(e)(Nom et Titre, Coach, Praticien PNL, Maitre Praticien,) , membre de l'AAPNLC, m'engage à respecter le présent Code Éthique dans l'exercice de mes activités professionnelles.